

M A I R I E  
DE  
FIGANIÈRES

Figanières,

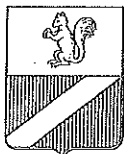
Le 06 novembre 2020

B.P. 33

Code Postal : 83830

Téléphone 04 94 50 93 60

Télécopie 04 94 50 93 64

<http://www.figanieres.com>

## CIVILITÉ : STOP aux lingettes dans les toilettes

Nous devons de plus en plus souvent faire appel à l'entreprise chargée de l'entretien de nos réseaux pour déboucher les canalisations de la commune qui sont obstruées par des amas de « graisses » provoqués par l'accumulation de lingettes pour un coût total de 30 000 euros.

Les lingettes constituées de fibres synthétiques ultra-résistantes, mettent longtemps à se dégrader naturellement. Elles s'accumulent dans les réseaux et finissent par former des bouchons de graisse ce qui provoque une augmentation des interventions de nettoyage des réseaux et ponctuellement la nécessité d'effectuer des réparations.

De plus en plus souvent, notre station d'épuration est sujette à des dysfonctionnements ou des pannes liées à la présence de lingettes jetées dans le réseau d'assainissement.

Au niveau de la station d'épuration, les dégrilleurs et les pompes de refoulement sont de plus en plus souvent obstrués ou bloqués par des amas de lingettes.

### **La cuvette des WC n'est pas un vide-ordures**

La quasi-totalité des lingettes utilisées pour le démaquillage, pour dépoussiérer, pour nettoyer l'évier de la cuisine, la cuvette des toilettes ou le sol ne sont pas plus biodégradables que ne le sont les autres produits issus de cette même famille des matières intissées. Dans tous les cas, elles ne se désintègrent pas de la même manière ni avec la même rapidité que le papier toilette. Jetées dans les cuvettes des WC, elles resteront dans le réseau d'assainissement plusieurs jours, sans se désagréger et arriveront à la station sous forme de filasse provoquant des dysfonctionnements importants.

### **La cuvette des WC n'est pas un vide-ordures où l'on se débarrasse d'éléments solides.**

**Chacun le sait, il est interdit d'y jeter les cotons-tiges, les protections hygiéniques, les préservatifs, les couches, les peintures, les substances chimiques, les huiles.**

A terme, cette augmentation des interventions de nettoyage et de débouchage dans les réseaux et l'augmentation des pannes et du temps d'entretien des matériels de la station d'épuration ne manqueront pas d'impacter le coût d'entretien pour la commune.

Alors, merci de respecter cette règle : PAS DE LINGETTES, MÊME BIODEGRADABLES DANS LES TOILETTES.

Voici la liste des choses à ne pas jeter à l'égout : 14 choses à ne jamais évacuer aux toilettes

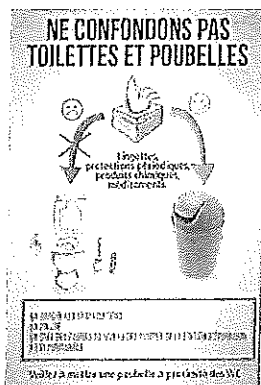
Pour éviter de boucher vos canalisations et de polluer la planète, voici 15 choses à ne surtout jamais jeter aux toilettes.

- Les cotons-tiges,
- La litière pour chat,
- Les rouleaux de papier-toilette,
- Les chewing-gum,
- Le fil dentaire,
- Les matières grasses alimentaires,
- L'eau de javel,
- Les poissons rouges ou autre petit animal,
- Les médicaments,
- Les mégots de cigarettes,
- Les préservatifs,
- Les cheveux,
- Les serviettes hygiéniques,
- Les lentilles de contact.

Il va de soi que tous ces frais supplémentaires ne peuvent que se répercuter sur la facture d'assainissement au titre des frais de fonctionnement que chaque citoyen reçoit 2 fois par an.

La situation actuelle est suffisamment difficile pour ne pas la compliquer davantage.

Je compte sur chacun d'entre vous !



Le Maire,

B. CHILINI

